

## **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS 2018**

### **60 ANS, 60 CADEAUX**

#### **ARTICLE 1. ORGANISATEUR**

La société ALKOR SA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 775 663 453, dont le siège social est situé à Saint-Quentin (02100) Zone Industrielle Rouvroy-Morcourt (ci-après dénommé l'« organisateur »), organise un jeu-concours (ci-après dénommé le « jeu ») intitulé « 60 ANS, 60 CADEAUX » du 15 juin 2018 au 15 septembre 2018 inclus (ci-après dénommé « durée du jeu ») dans les conditions ci-après définies.

#### **ARTICLE 2. PARTICIPANTS**

La participation à ce jeu est ouverte uniquement aux particuliers personnes physiques en France métropolitaine.

Par exception, la participation à ce jeu n'est pas ouverte aux membres du personnel de l'organisateur ainsi qu'aux membres de leur famille directe vivant sous le même toit.

#### **ARTICLE 3. ANNONCE DU JEU**

##### **3.1. FLYERS ET AFFICHES**

Le jeu sera annoncé par le biais de magazines, prospectus et affiches dans les magasins MAJUSCULE participants à l'opération à l'occasion des 60 ans de MAJUSCULE.

##### **3.2. SITE WEB « MA RENTREE MAJUSCULE »**

Le jeu sera également accessible sur le site « <https://marentreemajuscule.com/concours-60-ans-majuscule> » pour les magasins MAJUSCULE participants à l'opération à l'occasion des 60 ans de MAJUSCULE.

#### **ARTICLE 4. LOTS**

Les lots mis en jeu au niveau national sont les suivants :

- Un (1) Hoverboard Smart Wheel d'une valeur unitaire de cent soixante-huit (168.00€) euros TTC ;
- Trois (3) Casques de Réalité virtuelle XD Collection d'une valeur unitaire de soixante-cinq euros et soixante-dix centimes (65.70€) TTC ;
- Vingt (20) Bracelets connectés XD Collection d'une valeur unitaire de dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (19.95€) TTC ;
- Un (1) Téléviseur Phillips 50 LED 126 cm d'une valeur unitaire de sept cent cinquante-neuf (759.00€) euros TTC ;
- Deux (2) Tablettes THOMSON ULTRABOOK NEO X d'une valeur unitaire de deux cent trente-quatre (234.00€) euros TTC ;

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS 2018 – 60 ANS, 60 CADEAUX – 15/06/18 au  
15/09/18

- Trois (3) Caméras sport Full 4K WIFI d'une valeur unitaire de cent soixante-neuf (169.00€) euros TTC ;
- Quatre (4) Casques Philips Stéréo Bluetooth d'une valeur unitaire de quarante-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (49.95€) TTC ;
- Un (1) Stylo Plume Sonnet laque noir Intense Or 18k d'une valeur unitaire de deux cent vingt-cinq (225.00€) euros TTC ;
- Trois (3) Roller Ball Parker IM Premium Chrome Ciselé d'une valeur unitaire de soixante et un (61.00€) euros TTC ;
- Dix (10) Batteries Power Bank Luxe d'une valeur unitaire de vingt-cinq (25.00€) euros TTC ;
- Trois (3) Wonder box – MILLE ET UNE NUITS DE CHARME d'une valeur unitaire de quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (99.90€) TTC ;
- Une (1) Caméra GOPRO HERO + LCD d'une valeur unitaire de deux cent quatre-vingt-cinq (285.00€) euros TTC ;
- Un (1) Casque kit mains libres SENNHEISER URBANITE XL d'une valeur unitaire de cent soixante-dix (170.00€) euros TTC ;
- Deux (2) Enceintes Bluetooth Ultra fine noires d'une valeur unitaire de cinquante (50.00€) euros TTC ;
- Cinq (5) lots<sup>1</sup> comprenant d'une part, cinq (5) boîtes de 20 feutres d'une valeur unitaire de dix euros et quatre-vingt-dix centimes (10.90€) TTC et d'autre part, cinq (5) boîtes de 24 crayons de couleurs CONTE d'une valeur unitaire de neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (9.90€) TTC.

Nombre total de lots : Soixante (60) lots.

Valeur totale des lots : Quatre mille trois cent quatorze euros et soixante-cinq centimes (4 314.65€) TTC.

## **ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION**

### **5.1. MODALITES POUR LE BULLETIN DE PARTICIPATION**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour prendre part au jeu les participants doivent inscrire, sur le bulletin de participation mis à disposition en caisse des magasins MAJUSCULE participants, leur civilité, leur nom, leur prénom, leur adresse, leur ville et le code postal, le nom de la ville du distributeur MAJUSCULE et leur adresse e-mail.

Les participants devront ensuite glisser leur bulletin dans l'urne prévue à cet effet dans les magasins participants à l'opération du 15 juin 2018 au 15 septembre 2018 inclus.

Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation par personne (nom et prénom identiques, adresse identique).

Toute inscription incomplète, inexacte, illisible ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation, l'organisateur se réservant le droit de procéder à toutes

---

<sup>1</sup> Le gagnant d'un lot remportera une boîte de 20 feutres et une boîte de 24 crayons de couleurs CONTE.

vérifications utiles pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant.

## **5.2. MODALITES POUR LA PARTICIPATION SUR LE SITE WEB « MA RENTREE MAJUSCULE »**

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le participant doit se rendre sur le site internet « <https://marentreemajuscule.com/concours-60-ans-majuscule> ».

Avant toute inscription, le participant doit accepter sans réserve le présent règlement du jeu, via une case à cocher prévue à cet effet. Le refus d'accepter les conditions du présent règlement entraîne l'impossibilité de participer au jeu. Il est également possible pour le participant, lors de cette acceptation, d'enregistrer et/ou d'imprimer le présent règlement.

L'acceptation du présent règlement entraîne, de facto, le consentement libre et éclairé, clair et univoque du participant pour que les données fournies puissent être utilisées d'une part, dans le cadre du présent jeu et jusqu'à la remise éventuelle d'un lot et d'autre part, pour enrichir le fichier client du distributeur MAJUSCULE. Le consentement est une condition impérative à la participation.

Ensuite, le participant doit, d'une part, remplir les différents champs obligatoires et, d'autre part, répondre à trois questions pour rendre sa participation valide et ainsi participer au tirage au sort. Les réponses aux trois questions doivent être correctes pour participer au tirage au sort.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (nom et prénom identiques, adresse mail identique).

Toute inscription incomplète, inexacte, illisible ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation, l'organisateur se réservant le droit de procéder à toutes vérifications utiles pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant.

## **ARTICLE 6. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le tirage au sort sera effectué dans les locaux du Groupe ALKOR (Zone Industrielle Rouvroy-Morcourt, 02100 SAINT-QUENTIN), devant deux témoins choisis de façon aléatoire, au plus tard le 15 octobre 2018.

Les gagnants seront avertis de leur gain par courriel au plus tard huit (8) semaines après la date limite du jeu.

La liste des gagnants sera accessible sur la page du concours (<https://marentreemajuscule.com/concours-60-ans-majuscule>) après le tirage au sort.

Le lot gagné sera à retirer auprès du distributeur MAJUSCULE le plus proche du domicile du gagnant, ce dernier ne supportera aucun frais.

## **ARTICLE 7. FRAUDES ET NULLITE DE LA PARTICIPATION**

La régularité du bulletin de participation gagnant pourra être vérifiée après le tirage au sort afin de s'assurer qu'aucune autre personne portant le même nom, le même prénom, la même adresse postale ou encore la même adresse e-mail n'y avait été déposé.

La régularité du gagnant qui a participé sur le site internet « <https://marentreemajuscule.com/concours-60-ans-majuscule> » pourra être vérifiée après le tirage au sort afin de s'assurer qu'aucune autre personne portant le même nom, le même prénom, la même adresse postale ou encore la même adresse e-mail n'y avait été validé.

En outre, au moment de la remise du lot au gagnant, il pourra lui être demandé de prouver son identité. Son refus ou l'indication d'une fausse identité entraînera la perte du droit à recevoir le lot.

## **ARTICLE 8. INDISPONIBILITE DES LOTS**

Le prix ne pourra donner lieu à aucune contestation ni à la remise de la contre-valeur en numéraire, ni à un remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur se réserve toutefois la possibilité de remplacer les lots par d'autres lots de valeurs équivalentes ou supérieures en cas d'événements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits lots, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de l'organisateur.

## **ARTICLE 9. FORCE MAJEURE**

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être mise en cause, si pour un cas de force majeure ou une cause indépendante de sa volonté, l'organisateur se trouvait contraint de devoir modifier, écourter ou annuler le jeu.

## **ARTICLE 10. MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'entière acceptation du présent règlement qui est consultable auprès du distributeur participant à l'opération.

## **ARTICLE 11. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 d'une part, et du Règlement Européen 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 d'autre part, il est rappelé que l'organisateur est le responsable du traitement des données personnelles collectées. Que ces données personnelles sont destinées à un usage interne et ont pour finalités d'une part, le traitement du jeu jusqu'à la complète remise des différents lots aux gagnants et, d'autre part, l'enrichissement du fichier client du distributeur MAJUSCULE participant à l'opération. Ces données personnelles nominatives sont la civilité, le nom, le prénom, l'adresse postale, et l'adresse mail. La non-fourniture de ces données aura pour conséquence l'impossibilité de la prise en compte de la participation.

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS 2018 – 60 ANS, 60 CADEAUX – 15/06/18 au  
15/09/18

Les destinataires de ces données seront l'organisateur et les distributeurs MAJUSCULE participants à l'opération.

Le participant verra ses données conservées pour toute la durée du jeu, pour le tirage au sort et jusqu'à la remise des différents lots aux gagnants ainsi que pour la durée de l'existence du fichier client du distributeur MAJUSCULE.

Le participant pourra exercer auprès de l'organisateur son droit d'accès, de rectification, d'effacement, du droit à la limitation de son traitement, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité desdites données. Ces différents droits pourront s'exercer en adressant un courrier à l'adresse de l'organisateur : ALKOR SA, Z.I. Rouvroy-Morcourt (02100) ST-QUENTIN. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Lorsque le participant exerce son droit d'effacement ou son droit d'opposition au traitement avant le terme du jeu, sa participation ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort et par conséquent, ne pourra recevoir de lot.

Enfin, le participant devra donner son consentement libre et éclairé en cochant la case correspondante sur le bulletin de participation, pour que d'une part, l'organisateur puisse utiliser les coordonnées du participant pour le présent jeu, pour le tirage au sort et la remise de l'éventuel lot remporté, d'autre part, pour que le distributeur MAJUSCULE puisse enrichir son fichier client. Le participant pourra retirer son consentement à tout moment en envoyant cette requête à l'adresse de l'organisateur susmentionnée.

La décision de ne pas donner son consentement ou le retrait de ce dernier avant le terme du jeu entraînera l'impossibilité de participer à ce dernier.

## **ARTICLE 12. LITIGES**

Le jeu et le présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu, devra être adressée à l'organisateur à l'adresse suivante : ALKOR SA – « 60 ans, 60 cadeaux », Z.I. Rouvroy-Morcourt (02100) ST-QUENTIN, et ne sera prise en considération que dans un délai de deux (2) mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif au déroulement de ce jeu sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Saint-Quentin compétent.